

CODE DE DEONTOLOGIE

Ce code de déontologie garantit l'éthique professionnelle du réflexologue.

Le réflexologue est un(e) professionnel(le) qui intervient auprès des personnes pour prévenir et soulager des douleurs par exemple mais il peut accompagner les personnes dans la gestion de certains troubles (digestifs, sommeil, stress...). La réflexologie est une profession non réglementée et pratiquée hors d'un cadre médical, elle est complémentaire et ne substitue en aucun cas au champ médical réservé aux professions de Santé.

Les différentes techniques de réflexologie proposées et pratiquées n'ont aucune visée médicale et ne sont pas assimilables aux actes réservés aux professions de santé.

Le réflexologue s'engage :

- D'exercer son activité avec humanité, intégrité et honnêteté.
- A respecter la personne humaine dans son intégrité physique et psychique.
- A ne poser aucun diagnostic médical et n'intervient dans aucune décision thérapeutique et n'interfère pas avec les traitements médicaux en cours.
- A garantir l'autonomie de la personne et son libre choix.
- A respecter le secret professionnel. Il s'engage à respecter la confidentialité des informations collectées durant l'accompagnement individuel.
- A orienter les personnes qui le consultent vers un professionnel adéquat lorsque le réflexologue atteint les limites de ses connaissances et de ses compétences.
- A n'émettre aucune critique à l'égard d'un confrère.
- A faire preuve d'entraide à l'égard de ses confrères.
- A interdire toute propagande religieuse ou idéologique au sein de son lieu de travail. Il s'engage à lutter contre toutes les dérives sectaires dont il pourrait être témoin.
- A ne cautionner ni alimenter les excès, errances (dérives perverses, émotionnelles, spirituelles ou addictions) ou projections de la personne consultante, afin de demeurer indéniable dans la démarche stricte et exclusive du réflexologue qui n'est : ni un médecin, ni un maître spirituel et ni un substitut affectif.
- A ne pas dénaturer ou amalgamer la réflexologie avec d'autres techniques sans que la personne consultante ne soit avertie.
- A ne pas diffuser de fausses informations ou des informations pouvant induire en erreur le public ou à nuire à l'image de la profession.
- A actualiser ses connaissances et son savoir-faire lié à l'évolution du métier de réflexologue en participant à des formations afin de répondre aux attentes et besoins du public.